

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 62**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

---

**OBJET**

CPER 2015 - 2020 : Liaison Aix-Marseille 2ème phase. Convention de financement  
des études de Projet/DCE et travaux préparatoires

---

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement  
Direction des Transports et des Ports  
10214**

## **PRESENTATION**

...  
L'opération de modernisation de la ligne ferroviaire Aix-Marseille a été initiée dans le cadre du IV<sup>ème</sup> Contrat de Plan Etat - Région 2000-2006, et de la convention départementale spécifique d'application adoptée le 13 octobre 2000.

Les travaux consistant à doubler partiellement la voie ferrée (sans électrification) sur 16 kilomètres ont été réalisés par RFF et la ligne Marseille – Gardanne – Aix-en-Provence a été remise en service à la fin de l'année 2008, avec une offre TER doublée et de nouvelles gares dans l'agglomération marseillaise.

Les partenaires de l'opération ont investi 164,7 M€, dont 51 M€ pour le Département, pour la réalisation de cette première phase de modernisation dans le CPER 2000-2006. Ils ont convenu de poursuivre les efforts engagés sur cet axe pour en améliorer la capacité et les performances.

Au titre du Contrat de Projet 2007-2013 et de la convention départementale d'application, notre assemblée a approuvé une convention de financement des études préliminaires et d'avant-projet relative à l'amélioration de la liaison Marseille – Aix en Provence 2ème Phase pour un montant Hors Taxes de 2 731 250 euros courants. Cette convention a été signée le 8 février 2010.

Au terme des études préliminaires en juin 2015 et au regard du programme fonctionnel retenu par le Comité de Pilotage du 20 septembre 2013, la SNCF Réseau a fait état d'un besoin de financement complémentaire pour les études d'avant-projet de 7 268 750 € courants HT.

Par ailleurs, durant l'été 2015, les partenaires ont validé le bilan financier de la première phase de travaux (MGA1) et ont convenu de réaffecter le reliquat disponible, soit 16,45 M€, à la poursuite de l'opération. Ainsi la participation excédentaire revenant au CD13, estimée à 3,15 M€, sera remboursée par SNCF Réseau. Par délibération du 2 octobre 2015, notre assemblée a approuvé le principe de réengager ce montant sur les études de projet et les travaux de la seconde phase de modernisation de la ligne Marseille Gardanne Aix (MGA2).

Dans le respect de cette enveloppe, et afin de ne pas entraver le bon avancement du planning de l'opération MGA2, le Département a décidé de participer à la convention de financement des études d'avant-projet complémentaires à hauteur de 1M€ (délibération du 11 décembre 2015), se substituant à la CUMPM dont la participation n'avait pu être engagée dans le contexte institutionnel de l'époque.

## **LA POURSUITE DE L'OPERATION MGA 2ème PHASE**

La réalisation des études relatives à la phase Projet et la réalisation des Travaux ont été inscrites au CPER 2015-2020. Le Comité de Pilotage du 26 octobre 2015 a validé les objectifs fonctionnels et les aménagements techniques pour atteindre le niveau de desserte souhaité de 4 TER/h/s entre Marseille et Aix en Provence :

- modernisation des installations ferroviaires de la gare d'Aix en Provence avec notamment l'élargissement du Pont de l'avenue Schuman ;
- modernisation de la signalisation sur les lignes Aix-Rognac et Aix-Meyrargues ;
- suppression PN 110 de la Guiramande ;
- réalisation de la double voie Luynes-Gardanne sur 3,5km de longueur ;
- rallongement des quais latéraux de la gare de Simiane à 220ml ;
- rallongement du quai central de St Antoine à 220ml ;
- réalisation de la halte de Plan de Campagne.

A titre indicatif, le montant actualisé des phases Etudes PRO et TRAVAUX est estimé à 180 M€ courants (soit 173 M€ courants pour la réalisation des études et travaux liés à la mise en œuvre de 4 TER/h/s et 7 M€ courants pour la réalisation de la halte ferroviaire de Plan de Campagne) calculé selon les hypothèses suivantes :

- obtention de la Déclaration d'Utilité Publique au 1er Trimestre 2017 ;
- démarrage des travaux majeurs dès janvier 2018 ;
- mise en service du projet en décembre 2021.

## **PROJET DE CONVENTION ETUDES PRO ET TRAVAUX PREPARATOIRES**

La convention proposée par SNCF Réseau a pour objet de définir la consistance, l'assiette et le plan de financement des études de projet/DCE et des travaux préparatoires à réaliser.

La phase PROJET-DCE dont la durée est estimée à 21 mois, vise à poursuivre l'ensemble des études techniques et environnementales sur la base des investigations menées et des retours des différentes procédures réalisées :

- figer les solutions techniques retenues, les conditions de réalisation et les ressources nécessaires pour la réalisation des travaux ;
- décrire les modalités de réalisation en élaborant l'ensemble des pièces techniques nécessaires au lancement de l'acte d'achat (DCE), aux prévisions de fournitures et aux réservations de ressources ferroviaires ;
- garantir l'intégration au système ferroviaire et la mise en exploitation ;
- confirmer l'ensemble des coûts et fiabiliser les délais de réalisation, les ressources et réserves capacitaires ;
- finaliser les procédures administratives pour obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux : enquête publique, autorisation de défrichement, loi sur l'eau, permis, etc.
- finaliser la stratégie d'achats d'opération.

Les travaux préparatoires, d'une durée prévisionnelle de 12 mois, devront permettre de réaliser l'ensemble des tâches nécessaires au bon déroulement de la phase

réalisation qui interviendra à compter de 2018 avec d'importants travaux de génie civil notamment.

## FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le besoin de financement de phase PROJET/DCE et des Travaux Préparatoires est de 20,2 M€ courants, se décomposant comme suit :

- Phase PRO et DCE : 10 M€ courants
- Travaux préparatoires : 6 M€ courants
- Achats matières premières : 4,2 M€ courants.

Une convention bipartite entre L'Etat et SNCF Réseau a été signée le 29 décembre 2015 pour un montant de 1 536 000 € courants. Il convient de déduire ce montant à la participation de l'Etat au titre de la présente convention de financement. Dès lors, le montant restant à contractualiser est de 18 675 000 € courants, selon la clé de répartition suivante :

<b>Phases PRO/DCE – Travaux préparatoires</b>	<b>Clé de répartition %</b>	<b>Besoin de financement en Euros CE 07/2015 H.T.</b>	<b>Besoin de financement Montant en Euros courants H.T.</b>
Etat	26,7752%	4 831 037,76 €	5 000 261,39 €
Région	39,2357%	7 079 295,40 €	7 327 271,95 €
Département	16,9946%	3 066 324,81 €	3 173 733,33 €
Métropole Aix Marseille Provence	16,9946%	3 066 324,81 €	3 173 733,33 €
SNCF RÉSEAU	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>18 043 000 €</b>	<b>18 675 000 €</b>

La participation du Département sollicitée est de 3 173 733,33 € courants se décomposant comme suit :

- Phase études PRO / DCE : 1 438 419,22 € courants
- Phase travaux préparatoires : 1 735 314,11 € courants

## INCIDENCE FINANCIERE

La participation du Département sera engagée sur l'AP n°2015-25007A. Les crédits de paiement seront imputés sur l'article 204-63-204181 du budget départemental en ce qui concerne la phase études et sur l'article 204-63-204183 pour la phase travaux préparatoires.

Je vous propose de procéder aux affectations d'autorisations de programme et à leurs modifications selon le tableau suivant :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation	Nouveau total affecté en M52
<b>AP</b>	<b>2015-25007A</b>	21 650 000,00	500 000,00	3 173 733,33	3 673 733,33
Détail nouvelle affectation					
<b>OPERATION</b>	<b>1012623</b>				
Dont IB	204-63-204181	500 000,00	500 000,00	1 438 419,22	1 938 419,22
Dont IB	204-63-204183	21 150 000,00	0,00	1 735 314,11	1 735 314,11

## CONCLUSION

Sur proposition de M. le Délégué aux Transports et au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligé de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL